

Note de conjoncture

> Analyse économique de la filière Plantes à parfum, aromatiques et médicinales de FranceAgriMer



• Juin 2012

Premiers résultats du recensement de l'agriculture 2010 pour les plantes à parfum, aromatiques et médicinales

Rappel

Depuis 1970 les services statistiques du Ministère de l'Agriculture réalisent tous les 10 ans une enquête **exhaustive** sur l'ensemble des exploitations agricoles¹.

L'enquête est réalisée sur l'ensemble du territoire national (métropole + territoires ultramarins) sur la base d'un questionnaire² de **700** entrées reprenant l'ensemble des thématiques (cultures, cheptels, main d'œuvre...); en 2010 les données ont été informatisées dès la saisie par les enquêteurs eux-mêmes qui disposaient de tablettes numériques, permettant entre autre l'allègement du travail de réponse des enquêtés par la disponibilité de données déjà connues provenant d'autres sources administratives.

En terme de méthodologie il faut surtout savoir que³ :

- L'enquête porte sur la **campagne 2009-2010** c'est à dire, en termes de surfaces, celles qui étaient disponibles pour la récolte 2010.
- Les exploitations doivent présenter un **seuil** de SAU (Surface Agricole Utile) minimum de 1 ha ; en cas de cultures spéciales (dont les PPAM : Plantes à Parfum, Aromatiques et Médicinale), ce seuil est ramené à 0,2 ha, voire moins pour certaines spéculations.

Lors des deux recensements précédents (1989 et 2000), l'Onippam avait financé une enquête particulière auprès des départements volontaires pour inventorier précisément les PPAM ; pour 2010, le questionnaire PPAM a directement été intégré par le SSP (Service de la Statistique et de la Prospective) au questionnaire général et a donc porté sur l'ensemble du territoire.

Des rencontres avec le SSP au niveau central et régional (région PACA) ont permis de formaliser un ensemble de **requêtes** particulières permettant une analyse plus affinée des résultats du recensement et notamment le croisement des données « PPAM » avec les autres variables de l'exploitation.

Un certain nombre d'entre elles ont déjà été fournies et font l'objet des premiers commentaires ci-dessous.

Résultats globaux

La présence de plantes à parfum, aromatiques ou médicinales, signalée sur la quasi-totalité (91 départements) du territoire métropolitain, se répartit sur 1 020 cantons, totalisant près de **38 000 ha** cultivés par un peu moins de **4 800** exploitations.

Comparativement aux deux recensements antérieurs les évolutions sont les suivantes :

France Métropolitaine	RGA 89	RA 2000	Variation 89/2000	RA 2010	Variation 2000/2010
Nb exploitations	3 954	3 626	- 8,3 %	4 478	+ 23,5 %
Surface en ha	21 334	32 965	+ 54,5 %	37 978	+ 15,2 %

Source : Agreste-recensement agricole 2010

1 L'exploitation agricole remplit 3 critères : > avoir une activité agricole, > avoir une gestion courante indépendante ; > atteindre ou dépasser un certain seuil en superficie, en production ou en nombre d'animaux.

2 Le questionnaire complet est disponible à : http://agreste.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf_questionnairemetropole.pdf

3 Il existe des critères de seuil différents pour les DOM & TOM où on été recensés près de 965 ha.

Au regard de l'évolution générale de l'ensemble de l'agriculture au cours de la dernière décennie (- 26 % pour le nombre d'exploitations et - 2 % pour la SAU), celle relative au secteur des PPAM est plutôt remarquable.

Cependant, si les variations de surfaces entre 1989 et 2000 avaient pu être analysées (effet jachères industrielles et pic de production de lavandin), nous n'avons pas encore l'ensemble des données nécessaires pour l'interprétation des variations entre 2000 et 2010.

Il a donc été demandé au SSP des requêtes complémentaires visant à réaliser des agglomérats aux niveaux géographiques et destination des productions pour clarifier ces données.

En résumé donc on peut dire que l'évolution au cours de la dernière décennie est certainement favorable que ce soit en termes de nombre d'exploitants ou de surfaces, mais nous ne pouvons pas encore mesurer précisément cette évolution.

Premières analyses

Un certain nombre de résultats sont d'ores et déjà complets et permettent quelques commentaires pour lesquels il faut rappeler la très grande diversité des espèces, de leur mode de culture et de leur rentabilité par unité de surface.

Environ 3/4 des exploitations qui ont déclaré des surfaces en PPAM le font plutôt à titre de diversification, notamment pour 53 % d'entre elles qui ont moins de 10 % de leur SAU en PPAM ; globalement ces exploi-

tations représentent tout de même 54 % des surfaces en PPAM ; 1/3 des surfaces est par contre cultivé par les exploitations qui ont plus de la moitié de leur SAU en PPAM et les 13 % d'exploitations les plus spécialisées représentent quant à elles 21 % de ces mêmes superficies.

D'une manière générale, la culture des PPAM est plutôt associée avec celle des « grandes cultures » (céréales, oléagineux, protéagineux) ; les systèmes associant d'autres cultures spécialisées (Viti-Arbo-Fruits&Légumes) sont plus rares, avec la meilleure représentation pour les exploitations qui consacrent entre 1/3 et 1/2 de leur SAU aux PPAM.

Classe de surface en PPAM (ha)	Nb exploitations	Surface PPAM (ha)	SAU Totale (ha)	% Total Expl. PPAM	% Total Surf. PPAM
Moins de 1	1 371	365	24 439	31 %	1 %
De 1 à moins de 2	396	514	10 928	9 %	1 %
De 2 à moins de 3	258	605	10 087	6 %	2 %
De 3 à moins de 6	606	2 671	39 439	14 %	7 %
De 6 à moins de 11	842	6 891	93 745	19 %	18 %
11 et plus	1 005	26 932	137 260	22 %	71 %
Total France métropolitaine	4 478	37 978	315 897	100 %	100 %

Source : Agreste-recensement agricole 2010

La production de PPAM apparaît plutôt concentrée : on constate en surface absolue que 31 % des producteurs cultivent moins de 1 ha alors que 22 % en cultivent plus de 10 et dépassent 70 % de la superficie totale en PPAM.

Importance des PPAM dans les systèmes d'exploitation

Surface en PPAM/SAU	Plantes à parfum aromatiques et médicinales				Grandes cultures		Fourrages		Viti-F&L		SAU Totale (ares)
	Nb exploitations	Surface (ares)	% Nb exp	% Surface	Surface (ares)	% SCOP/SAU	Surface (ares)	% Four./SAU	Surface (ares)	% Viti-F&L/SAU	
< 10%	2 359	1 100 322	53%	29%	14 035 899	62%	3 794 713	17%	1 576 845	7%	22 747 142
10-33%	1 031	963 213	23%	25%	2 853 425	49%	1 059 520	18%	553 554	9%	5 881 889
33-50%	299	475 208	7%	13%	362 393	31%	125 183	11%	169 413	14%	1 184 185
50-66%	229	460 026	5%	12%	171 774	21%	67 171	8%	55 965	7%	799 438
> 66%	560	799 046	13%	21%	93 399	10%	28 241	3%	20 145	2%	977 057
Total France métropolitaine	4 478	3 797 815	100%	100%	17 516 890	55%	5 074 828	16%	2 375 922	8%	31 589 711

Source : Agreste-recensement agricole 2010

Champ : France métropolitaine - Ensemble des exploitations qui ont déclaré avoir des cultures

Classe Surface en PPAM (ha)	Nb exploitations	Surface PPAM (ha)	% Total Expl. PPAM	% Total Surf. PPAM
Moins de 5 ha	2 410	2 964	54%	8%
De 5 à 10 ha	885	6 249	20%	16%
De 10 à 20 ha	731	9 822	16%	26%
de 20 à 50 ha	350	10 363	8%	27%
50 ha et plus	102	8 580	2%	23%
Total France métropolitaine	4 478	37 978	100%	100%

Source : Agreste-recensement agricole 2010

En considérant d'autres classes de surface, cette concentration apparaît encore plus marquée avec **10 %** des exploitations qui cultivent **50 %** des surfaces en PPAM

Nombre d'espèces de PPAM présentes sur l'exploitation

Nb espèces PPAM	Nb exploitations	Surface PPAM (ares)	% Total exploitations	% total Surf. PPAM	Cumul % Surface
1	2 899	2 067 715	65%	54%	54%
2	576	615 016	13%	16%	71%
3 à 5	574	912 350	13%	24%	95%
6 à 10	220	146 108	5%	4%	99%
plus de 10	209	56 626	5%	1%	100%
Total France métropolitaine	4 478	3 797 815	100%	100%	

Source : Agreste-recensement agricole 2010

Cette concentration s'exprime également au niveau du **nombre d'espèces** cultivées avec près des 2/3 des exploitations qui ne cultivent qu'une espèce de PPAM ce qui représente 54 % du total des surfaces ; avec 2 ha comme fourchette supérieure on atteint 71 % des surfaces.

Les exploitants

Répartition selon l'âge du chef d'exploitation

Superficie PPAM	Moins de 5 ha		de 5 à 10 ha		de 10 à 20 ha		de 20 à 50 ha		50 ha et plus		TOTAL				
	âge du chef	Nb exp.	surface PPAM (ha)	Nb exp.	surface PPAM (ha)	Nb exp.	surface PPAM (ha)	Nb exp.	surface PPAM (ha)	Nb exp.	surface PPAM (ha)	Nb exp.	surface PPAM (ha)	% Nb exp.	% surf. PPAM
moins de 35		272	315	95	660	94	1 237	55	1 569	10	872	526	4 653	12%	12%
35-45		670	827	235	1 693	202	2 721	101	3 077	33	2 546	1 241	10 865	28%	29%
45-55		841	1 055	341	2 387	282	3 806	111	3 264	40	3 414	1 615	13 927	36%	37%
55 et plus		627	767	214	1 509	153	2 058	83	2 452	19	1 747	1 096	8 533	24%	22%
TOTAL		2 410	2 964	885	6 249	731	9 822	350	10 363	102	8 580	4 478	37 978	100%	100%

Source : Agreste-recensement agricole 2010

Globalement les chefs d'exploitation produisant des PPAM sont plutôt « **jeunes** », la tranche des plus de 55 ans représentant 24 % contre 31 % au niveau national toutes exploitations confondues.

A contrario, 10 % des producteurs cultivent plus de 5 espèces sur des surfaces relativement plus modestes dont le cumul représente 5 % du total.

D'une façon générale ces différents commentaires sur la répartition générale des productions de PPAM illustrent complètement le **poids statistique** des productions les plus importantes (lavandes & lavandins, pavot, sauge sclarée) conduites comme des grandes cultures.

De façon générale il ne semble pas y avoir « **d'effet âge** » sur les surfaces de PPAM, la part relative des surfaces étant assez proportionnelle au nombre d'exploitations pour chaque classe d'âge retenue ; on notera toutefois dans la classe de surface 10 à 50 ha une proportion de jeunes légèrement plus forte.

Répartition selon le temps de travail du chef d'exploitation

PPAM/ SAU	< 10%		10 - 33 %		33 - 50 %		50 - 66 %		66% et plus		TOTAL			
	Nb expl.	%	Nb expl.	%	Nb expl.	%	Nb expl.	%	Nb expl.	%	Nb expl.	PPAM (ha)	%	% ha
moins de 1/4 temps	98	4%	77	7%	22	7%	21	9%	98	18%	316	1 591	7%	4%
1/4 - 1/2 temps	93	4%	81	8%	35	12%	26	11%	67	12%	302	2 060	7%	5%
1/2 - 3/4 temps	154	7%	79	8%	30	10%	29	13%	47	8%	339	2 377	8%	6%
3/4 - <temps complet	114	5%	64	6%	11	4%	7	3%	29	5%	225	1 906	5%	5%
temps complet	1 900	81%	730	71%	201	67%	146	64%	319	57%	3 296	30 044	74%	79%
TOTAL	2 359	100%	1 031	100%	299	100%	229	100%	560	100%	4 478	37 978	100%	100%

Source : Agreste-recensement agricole 2010

Près des ¾ des chefs d'exploitation cultivant des PPAM sont agriculteurs à **temps complet** ; par contre ceux qui travaillent moins d'un mi-temps sur l'exploita-

tion sont surreprésentés dans la classe des exploitations qui consacrent une majeure partie de leur SAU aux PPAM.

Répartition selon la succession envisagée de l'exploitant

		Nb expl.	PPAM ha	% Expl.	% ha
Ne sait pas		1 098	8 333	25%	22%
Coexploitant de cette exploitation agricole		122	1 529	3%	4%
Membre de sa famille qui actuellement :	dirige une autre exploitation agricole	94	1 416	16%	23%
	travaille dans une exploitation agricole	336	4 078		
	ne travaille pas dans une exploitation agricole	282	3 126		
		712	8 620		
Tout autre successeur qui actuellement :	dirige une autre exploitation agricole	26	204	2%	2%
	travaille dans une exploitation agricole	45	427		
	ne travaille pas dans une exploitation agricole	29	262		
		100	893		
Pas de successeur connu	l'exploitation va disparaître	248	1 019	6%	3%
Sans objet		2 198	17 584	49%	46%
TOTAL		4 478	37 978	100%	100%

Source : Agreste-recensement agricole 2010

Environ la moitié des exploitants de PPAM âgés de plus de 50 ans ont été interrogés sur leur **succes-sion** ; la moitié d'entre eux (25 % du total) n'ont pas de réponse tandis qu'une proportion un peu moindre (21 %) pense avoir un successeur, la plupart du temps dans la famille ; à ce titre les exploitations de PPAM ne semblent pas très différentes que l'ensemble des exploitations métropolitaines dont 20 % connaissent leur successeur.

Ce qui change c'est surtout la jeunesse relative chef d'exploitation (49 % ont moins de 50 ans contre 40 % au niveau national).

6 % des producteurs pensent que l'exploitation va disparaître. Ils cultivent 3 % des surfaces de PPAM.

Répartition selon le régime TVA de l'exploitation

surface PPAM/SAU	< 10 %		10 - 33 %		33 - 50 %		50 - 66 %		66% et plus		TOTAL			
	Nb expl.	% expl.	Nb expl.	% expl.	Nb expl.	% expl.	Nb expl.	% expl.	Nb expl.	% expl.	Nb expl.	PPAM ha	% expl.	PPAM ha
Remboursement forfaitaire	311	13%	274	27%	105	35%	87	38%	229	41%	1 006	5 926	22%	16%
TVA	1 934	82%	707	69%	178	60%	124	54%	238	43%	3 181	31 565	71%	83%
Sans objet	114	5%	50	5%	16	5%	18	8%	93	17%	291	487	6%	1%
TOTAL	2 359	100%	1 031	100%	299	100%	229	100%	560	100%	4 478	37 978	100%	100%

Source : Agreste-recensement agricole 2010

La majorité des exploitations cultivant des PPAM sont **assujetties** à la TVA (et de ce fait contribuent à la taxe CASDAR). Il faut noter que plus la proportion des

PPAM dans la SAU est importante, plus les exploitations sont de taille modeste et le système du remboursement forfaitaire gagne de l'importance.

Répartition selon la comptabilité de l'exploitation

surface PPAM/ SAU	< 10%		10 - 33 %		33 - 50 %		50 - 66 %		66% et plus		TOTAL			
	Nb exp.	% expl.	Nb exp.	% expl.	Nb exp.	% expl.	Nb exp.	% expl.	Nb exp.	% expl.	Nb exp.	PPAM (ha)	Nb exp.	PPAM (ha)
Oui	2 043	87%	799	77%	219	73%	161	70%	320	57%	3 542	34 849	79%	92%
Non	316	13%	232	23%	80	27%	68	30%	240	43%	936	3 129	21%	8%
TOTAL	2 359	100%	1 031	100%	299	100%	229	100%	560	100%	4 478	37 978	100%	100%

Source : Agreste-recensement agricole 2010

Le commentaire sur la TVA peut être repris dans son intégralité en ce qui concerne la tenue d'une **comptabilité** ; en effet près de 80 % des exploitations en

tiennent une, cette part tombant à 57 % pour celles qui consacrent plus de 66 % de leur SAU à la culture des PPAM.